

FCP de droit français

**LMdG Familles &
Entrepreneurs (EUR)**

RAPPORT ANNUEL

au 31 décembre 2025

**Société de Gestion : UBS LA MAISON DE GESTION
Dépositaire : Caceis Bank
Commissaire aux Comptes : KPMG Audit**

UBS LA MAISON DE GESTION - 39 rue du Colisée - 75008 - Paris

SOMMAIRE

1. Changements intéressant l'OPC	3
2. Rapport de gestion	4
3. Informations réglementaires	8
4. Certification du Commissaire aux Comptes	14
5. Comptes de l'exercice	18
6. Annexe(s)	47
Caractéristiques de l'OPC	48

1. CHANGEMENTS INTÉRESSANT L'OPC

Prospectus

- 14/08/2025 : Suppression des commissions de mouvement

ANALYSE DU CONTEXTE ECONOMIQUE

Premier trimestre 2025

Économie : l'année avait bien démarré pour l'Europe ...

Le premier trimestre s'est achevé sur une progression solide des marchés européens : l'Eurostoxx a brillé avec une hausse de 7,2%, tandis que le CAC 40 a grimpé de 5,5%. Toutefois, les turbulences de mars ont terni cette tendance positive, avec une baisse de 4 % des principaux indices européens sur le mois. En cause, le « Liberation Day » prévu le 2 avril prochain pendant lequel Donald Trump annoncera une nouvelle salve de droits de douane.

La poursuite de la baisse des taux de la BCE et un sentiment des investisseurs particulièrement négatif envers l'Europe fin 2024 ont joué en faveur du Vieux Continent et ont profité à toutes les classes d'actifs. Les perspectives économiques ont montré des signes timides d'amélioration. Le résultat des élections en Allemagne est vu aussi de manière positive par les investisseurs. Une coalition CDU/CSU-SPD plus solide, et des dépenses de défense qui devraient atteindre 2,5 % du PIB d'ici 2027 soutiennent la confiance. En effet, l'entretien houleux entre Volodymyr Zelensky et Donald Trump, et l'annonce par ce dernier du gel de l'aide américaine à l'Ukraine, signifient un réarmement de l'Europe. Ce constat a profité aux valeurs dans la défense, à l'image de Rolls Royce dont le titre a nettement progressé au cours de la période.

Conformément aux attentes, la FED a décidé de laisser ses taux inchangés dans une fourchette comprise entre 4,25 % et 4,50 %, en raison du marché du travail qui reste solide. Comme attendu également, l'inflation reste quelque peu élevée avec un indice PCE qui a augmenté de 2,6% en décembre en rythme annuel, après 2,4% en novembre.

Les indices boursiers américains ont donc clôturé le trimestre dans le rouge avec un indice S&P 500 qui a reculé de plus de 8 % en euros. En cause, l'arrivée de l'Intelligence Artificielle (IA) chinoise DeepSeek, qui rivalise avec ChatGPT en termes de performances tout en ayant un coût de développement annoncé bien inférieur. Cette annonce rabat les cartes et vient bousculer les Américains seuls leaders dans ce secteur tout en soulevant des interrogations quant aux investissements massifs prévus et aux valorisations des acteurs de l'IA tels que Nvidia. Ce manque de dynamisme du secteur technologique aux Etats-Unis constitue la principale cause du ralentissement de la Bourse américaine même si cela ne remet cependant pas en cause les valeurs dans l'IA, à l'image de Nvidia qui a affiché des résultats record au dernier trimestre, avec un chiffre d'affaires de 39,3 milliards de dollars (+78 % sur un an). Malgré ces performances, l'action a plongé de 8,5 % en séance, victime de prises de bénéfices après un parcours exceptionnel depuis 2 ans.

Deuxième trimestre 2025

Économie : jusqu'ici tout ne va pas trop mal ...

Le deuxième trimestre a été marqué par une volatilité record, influencée par les guerres commerciales, les décisions des banques centrales et les tensions géopolitiques.

Les indices boursiers ont affiché sur la période -1,60% pour le CAC 40, +1,05% pour l'Eurostoxx et +1,90% pour le S&P 500 (en euros).

Les frappes israéliennes en Iran ont provoqué une flambée des prix du pétrole et de l'or, avant qu'un cessez-le-feu ne calme partiellement les marchés. Les tensions géopolitiques restent un risque majeur pour la stabilité régionale et les flux énergétiques.

Aux Etats-Unis, les droits de douane annoncés par Donald Trump ont été un coup dur pour la Chine au cœur des tensions commerciales, ripostant aux mesures américaines par des droits de douane élevés (125 % sur certains produits) et l'annulation de commandes à Boeing. Les négociations en Suisse en mai ont permis une trêve (tarifs réduits à 30 % côté américain, 10 % côté chinois), mais l'incertitude persiste. Les craintes d'un ralentissement économique ont pesé sur les marchés émergents, bien que certains aient bénéficié d'un report des investissements hors des États-Unis.

Malgré les menaces persistantes (hausse de 50% des droits de douane), les marchés européens ont plutôt bien résisté avec des entreprises qui ont affiché de bons résultats. Après avoir opté pour deux nouvelles baisses, la Banque Centrale Européenne (BCE) estime avoir maîtrisé l'inflation qui est retombée à 2 %. Cette décision pourrait marquer la fin d'un cycle d'assouplissement monétaire entamé il y a maintenant un an.

Cela contraste avec la situation américaine, où l'économie reste résiliente avec une augmentation des créations d'emplois en mai et des salaires qui continuent de progresser à un bon rythme. Cette solidité du marché du travail a ravivé les craintes d'une inflation persistante, incitant les investisseurs à revoir leurs anticipations sur les futures baisses de taux de la banque centrale américaine (FED). Jerome Powell, président de la Réserve fédérale, a confirmé une approche prudente, préférant attendre pour évaluer l'impact des droits de douane. Le rendement des taux obligataires à 10 ans américains a ainsi flirté avec les 4,5 %, reflétant ces inquiétudes.

La baisse historique du dollar et la résilience relative de l'économie américaine ont dominé les débats, avec des incertitudes persistantes pour la suite de l'année.

Troisième trimestre 2025

Économie : l'application de droits de douanes et un contexte géopolitique compliqué n'entachent pas les performance des indices

Le trimestre s'est achevé avec une belle performance des indices boursiers : +7,12% pour le S&P 500 (en euro), +3,37% pour l'EuroStoxx et +1,43% pour le CAC40.

Aux Etats-Unis, la période a été dominée par un accord commercial majeur avec l'Union Européenne le 27 juillet, évitant une guerre tarifaire plus agressive. Cet accord a imposé un droit de douane de 15% en échange d'engagements d'achats européens massifs de biens américains, notamment dans l'énergie et l'armement. Si cet accord a été bien accueilli, il a aussi entraîné des craintes inflationnistes, les entreprises américaines commençant à répercuter le coût des droits de douane sur les consommateurs. Sur les marchés, les indices américains comme le S&P 500 ont connu une forte hausse, portés par le secteur de l'Intelligence Artificielle (IA). Les géants technologiques comme Nvidia ont publié des résultats exceptionnels, avec une capitalisation boursière dépassant les 4000 milliards de dollars. Les investissements prévus dans l'IA devraient atteindre des centaines de milliards de dollars dans les prochaines années, consacrant la domination américaine dans ce secteur. Enfin, face à un ralentissement du marché de l'emploi, la Réserve Fédérale a infléchi sa politique et a procédé à une baisse de ses taux directeurs. Le président de la Fed, Jerome Powell, considère que le rebond de l'inflation, lié aux droits de douane, n'est que temporaire.

Côté européen, l'accord commercial conclu avec les États-Unis est perçu comme déséquilibré en sa défaveur. L'Europe craint une perte de compétitivité, d'autant que les droits de douane américains sur l'acier et l'aluminium (50%) sont maintenus et que des menaces tarifaires planent sur d'autres secteurs comme les semi-conducteurs. L'impact sur la croissance européenne est estimé à -0,4%. Par ailleurs, la situation politique en France a été une source majeure d'instabilité, avec l'annonce d'un vote de confiance, la chute inéluctable du gouvernement Bayrou, et l'absence de budget approuvé. Ces tensions ont conduit à un durcissement des taux d'emprunt français, qui dépassent désormais ceux de l'Italie et de la Grèce, et pèsent sur la confiance des entreprises et des consommateurs. Malgré ce contexte, l'inflation s'est stabilisée autour de l'objectif de 2% de la BCE, qui prévoit une pause durable dans sa politique monétaire. Les marchés actions européens, comme l'Eurostoxx 50, ont globalement progressé sur le trimestre, bien que les performances aient été tirées presque exclusivement par le secteur des financières et que les valeurs exportatrices aient souffert.

Enfin, le sommet d'Anchorage en Alaska entre Donald Trump et Vladimir Poutine n'a pas abouti à une percée diplomatique concernant la guerre en Ukraine. Aucun engagement concret n'a été pris de part et d'autre, laissant la paix dans la région comme un objectif lointain et maintenant une incertitude géopolitique.

Quatrième trimestre 2025

Économie : La hausse malgré les incertitudes géopolitiques

Le quatrième trimestre 2025 a confirmé la bonne tenue des marchés financiers, malgré un contexte marqué par une forte instabilité politique et géopolitique. Les actions mondiales ont poursuivi leur progression, soutenues par la résilience des bénéfices des entreprises et par la vigueur persistante du secteur technologique. Sur la période, le CAC 40 a progressé de 3,62 %, l'Euro Stoxx 50 de 5,16 % et le S&P 500, exprimé en euros, de 2,84 %, tandis que l'indice MSCI World affichait une hausse de 3,39 %.

Aux États-Unis, l'administration a été partiellement paralysée par un « shutdown » prolongé, conséquence de l'absence d'accord budgétaire au Congrès. Cette situation, bien que fréquente dans l'histoire américaine, a privé les investisseurs de nombreuses publications macroéconomiques, rendant l'analyse de la conjoncture plus délicate. Les communications parfois contradictoires des membres de la Réserve fédérale ont alimenté la volatilité, jusqu'à la décision de la Fed d'entamer en décembre un assouplissement monétaire avec une baisse de taux de 25 points de base. La banque centrale américaine justifie cette inflexion par un ralentissement progressif du marché du travail, même si l'économie dans son ensemble demeure robuste.

Les relations sino-américaines ont de nouveau pesé sur le climat de marché, la Chine ayant annoncé des restrictions sur les exportations de terres rares, suivies de menaces de nouveaux droits de douane par les États-Unis. En Europe, la période a également été marquée par une instabilité politique, notamment en France avec la chute rapide du premier gouvernement Lecornu. Malgré ce contexte, les marchés européens ont été portés par la bonne orientation des secteurs industriels et bancaires.

Le moteur principal du trimestre est resté la thématique de l'intelligence artificielle, qui continue d'exercer une influence déterminante sur les indices. Plusieurs géants technologiques ont publié des résultats spectaculaires : Nvidia a enregistré une hausse de plus de 60 % de son chiffre d'affaires au troisième trimestre, tandis qu'Alphabet a franchi une capitalisation historique de 4 000 milliards de dollars grâce au lancement de Gemini 3. Les entreprises du secteur poursuivent un cycle massif d'investissements, soutenant la demande en semi-conducteurs et en infrastructures électriques. Bien que certains observateurs évoquent un risque de surchauffe, les valorisations demeurent jugées absorbables au regard des dynamiques de croissance et de rentabilité.

Enfin, les matières premières ont connu des évolutions contrastées : l'or a poursuivi sa hausse en réaction aux incertitudes géopolitiques, tandis que l'argent et le cuivre ont enregistré une progression notable dans un contexte d'anticipation d'une demande industrielle accrue. À l'inverse, le pétrole a sous-performé, pénalisé par un ralentissement de la demande mondiale et par des anticipations de croissance plus modérées en Chine et en Europe.

Perspectives : une économie qui reste bien orientée

Pour 2026, le scénario central reste celui d'une normalisation progressive des politiques monétaires et d'une croissance mondiale résiliente. Aux États-Unis, la Réserve fédérale devrait poursuivre son cycle de baisse des taux au cours des prochains mois. La croissance devrait rester soutenue par l'assouplissement monétaire, les mesures budgétaires et les investissements massifs dans l'intelligence artificielle, malgré les effets différés des tensions commerciales.

En zone euro, l'environnement économique s'annonce plus équilibré. La croissance bénéficierait davantage de la demande intérieure et des plans de relance nationaux, tandis que l'inflation, proche de la cible, laisserait la Banque centrale européenne dans une posture d'attentisme. Le secteur bancaire européen, dopé par un contexte de marges d'intérêt toujours favorables, devrait continuer de contribuer positivement à la dynamique bénéficiaire régionale.

La Chine devrait poursuivre un rythme de croissance modéré, encadré par les autorités mais contraint par les vulnérabilités persistantes du secteur immobilier. Les marchés émergents apparaissent bien positionnés : leurs valorisations restent attractives, leurs perspectives bénéficiaires s'améliorent et un scénario de dépréciation progressive du dollar constituerait un soutien supplémentaire.

Dans l'ensemble, les perspectives pour 2026 restent positives, même si l'environnement demeure sensible aux chocs géopolitiques et aux risques liés à la soutenabilité des investissements dans la technologie.

Performance du fonds

ISIN	Part	Actif Net		Valeur Liquidative		Performance YTD
		31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2025
FR0007082060	Part P	80 209 626,33	98,137,861.39	172,92	209.58	+21,20%
FR0013355930	Part I	597 632,40	258,725.06	121,11	147.89	+22,12%

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Mouvements significatifs du portefeuille

Transaction	ISIN	Libellé	Date	Montant EUR
Achat	CH0210483332	CIE FINANCI-REG	20250213	1,040,771.73
Achat	DE0008430026	MUENCHEN RUECK	20250317	1,238,072.61
Achat	FR0000120321	L'OREAL	20251222	1,031,045.37
Achat	FR0000121014	LVMH MOET HENNE	20251020	1,834,062.20
Achat	NL0012969182	ADYEN NV	20251126	1,093,940.80
Vente	DE0007236101	SIEMENS AG-REG	20250521	1,096,822.57
Vente	FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	20250212	1,134,405.47
Vente	FR0000120321	L'OREAL	20250212	1,147,577.70
Vente	FR0000120321	L'OREAL	20251020	1,321,364.09
Vente	SE0015811963	INVESTOR AB-B	20250317	1,100,767.59

3. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DE PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES (ESMA) EN EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

- **Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace :**

- o Prêts de titres :
- o Emprunt de titres :
- o Prises en pensions :
- o Mises en pensions :

- **Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 16 452 083,10**

- o Change à terme : 16 452 083,10
- o Future :
- o Options :
- o Swap :

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces (*)	
Total	
Instruments financiers dérivés . Dépôts à terme . Actions . Obligations . OPCVM . Espèces	
Total	

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*) . Autres revenus	
Total des revenus	
. Frais opérationnels directs . Frais opérationnels indirects . Autres frais	
Total des frais	

(*) Revenus perçus sur prêts et prises en pension.

TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS - REGLEMENT SFTR - en devise de comptabilité de l'OPC (EUR)

Le fonds n'a pas eu recours aux opérations de financement sur titres et de contrats d'échange sur rendement global.

FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 314-82 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un compte-rendu précisant les conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a eu recours pour l'exercice précédent, à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres. Ce document est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse

<https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

POLITIQUE DE BEST SÉLECTION

UBS La Maison de Gestion applique une politique de sélection des intermédiaires visant à obtenir le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres passés pour les portefeuilles gérés, en prenant en compte les critères de prix, coût, rapidité, probabilité d'exécution et de règlement, taille et nature de l'ordre, ou de toute autre considération relative à l'exécution de l'ordre. Les intermédiaires font l'objet d'un processus de sélection rigoureux faisant intervenir les départements contrôle des risques, conformité et contrôle interne, juridique, gestion et la table de négociation et d'une évaluation régulière en comité broker sur la base des votes des différents départements. Par ailleurs, la politique de sélection des intermédiaires est revue au moins annuellement et peut être adaptée le cas échéant.

La politique de best selection est disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse

<https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires>

DROITS DE VOTE

Conformément à l'article 319-21 du règlement général de l'AMF, UBS La Maison de Gestion établit un rapport rendant compte des conditions dans lesquelles UBS La Maison de Gestion a exercé les droits de vote. Ce document peut être consulté sur le site de la société de gestion de portefeuille à l'adresse <https://www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires> ou au siège de celle-ci selon les modalités précisées sur le prospectus.

CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

L'OPC ne prend pas simultanément en compte les trois critères relatifs au respect des objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG). L'ensemble des informations sur les critères (ESG) sont accessibles sur le site internet d'UBS Asset Management France SA à l'adresse : www.lamaisondegestion.com

RÈGLEMENT (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »)

En tant qu'acteur des marchés financiers, la société de gestion du Fonds est soumise au Règlement 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit « Règlement Disclosure »).

Ce Règlement établit des règles harmonisées pour les acteurs des marchés financiers relatives à la transparence en ce qui concerne l'intégration des risques en matière de durabilité (article 6 du Règlement), la prise en compte des incidences négatives en matière de durabilité, la promotion des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance dans le processus d'investissement (article 8 du Règlement) ou les objectifs d'investissement durable (article 9 du Règlement).

En application de l'article 6 du Règlement, les risques de durabilité ne sont pas systématiquement intégrés en raison des caractéristiques de l'objectif d'investissement du Fonds et ils ne constituent pas non plus un élément essentiel de la stratégie d'investissement. Le Fonds ne privilégie pas des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) particulières ou ne vise pas un objectif spécifique en matière de durabilité ou d'impact. Actuellement, ils ne devraient pas avoir d'impact significatif sur le rendement du Fonds.

Par « risque de durabilité », on entend un événement ou une situation ayant trait à l'environnement, la responsabilité sociale ou la gouvernance qui, en se produisant, pourrait avoir un impact négatif important, réel ou potentiel, sur la valeur des investissements effectués par le Fonds.

Des informations complémentaires concernant l'intégration du risque en matière de durabilité sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : www.lamaisondegestion.com.

RÈGLEMENT (UE) 2020/852 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (Règlement Taxonomie)

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

CALCUL DU RISQUE GLOBAL

L'OPC utilise la méthode du calcul de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

REMUNERATIONS

La structure générale de rémunération au sein d'UBS et de ses filiales se focalise sur des facteurs éprouvés de longue date tels que la rémunération au rendement et au comportement, une rentabilité durable, une solide gestion des risques et des capitaux, une attention particulière au client et un travail en équipe et une bonne gouvernance selon les paramètres du Groupe UBS. Nos politiques et programmes de rémunération sont conçus pour ne pas inciter nos collaborateurs à favoriser leur propre intérêt ou les intérêts de l'entreprise au détriment potentiel de nos clients.

La politique de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion (LMDG) vise à promouvoir un environnement de gestion des risques sain et efficace, ne pas encourager une prise de risque qui est incompatible avec les profils de risque, y compris le risque de durabilité, les règles ou les instruments de constitution des Fonds Alternatifs d'Investissement (FIA) et les Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) gérés et de se conformer à la stratégie, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts d'UBS, y compris des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts, comme indiqué dans la Politique sur les conflits d'intérêts. Elle veille également à ce que le système de rémunération soit conforme à la réglementation en vigueur et, plus précisément, aux dispositions définies dans (i) la directive 2011/61/EU des gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (AIFM) en date du 8 juin 2011 (la directive AIFM) et le règlement délégué UE 231/2013 ; (ii) la directive 2014/91/UE relative aux organismes de placements collectifs dans les valeurs mobilières (OPCVM) transposée en droit français ; (iii) les articles L.533-22-2 du code monétaire et financier et l'article 319-10 du Règlement Général de l'AMF ; (iv) les orientations de l'ESMA relatives aux politiques de rémunération applicables aux gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs en vertu de la directive AIFM publiées le 14 octobre 2016 (les orientations); et (v) la position de l'AMF DOC-2013-11 concernant la rémunération versée par les gestionnaires de FIA.

Rémunération fixe

La rémunération fixe se compose généralement d'un salaire de base, payé mensuellement, qui est déterminé en tenant compte du rôle de l'employé, y compris la responsabilité et la complexité du rôle, le rendement et les conditions du marché local. Il représente une proportion suffisante de la rémunération totale permettant une stratégie d'attribution de performance entièrement flexible, y compris la possibilité de ne pas payer de rémunération variable. Le cas échéant, toute indexation obligatoire du salaire est appliquée conformément aux réglementations locales.

En plus, la société peut, à sa discrétion, offrir des avantages sociaux à certains salariés qui font partie intégrante de la rémunération fixe. Ces avantages peuvent comprendre une place de parking, des indemnités de formation, des indemnités de représentation et des frais d'hébergement.

Rémunération variable

Les collaborateurs sont rémunérés par rapport à l'atteinte d'une palette d'objectifs financiers et non financiers. Le montant total de la rémunération variable attribuée repose sur une combinaison de l'évaluation de la performance de l'individu, de l'unité d'affaires concernée et des résultats globaux de la société. En outre, l'évaluation des performances individuelles prend en compte des critères quantitatifs (financiers) et qualitatifs (non financiers). La rémunération variable totale accordée ne doit pas remettre en question la capacité d'UBS à renforcer ses fonds propres en vue d'une gestion saine et prudente. Les paiements de primes de performance peuvent être réduits ou annulés lorsque les critères de performance ne sont pas satisfaits par l'individu concerné, l'unité d'affaires concernée et / ou l'entité UBS dans son ensemble.

Détermination du montant de la rémunération variable

La rémunération variable est évaluée sur la base d'une performance à long terme (pluriannuelle) et le paiement est réparti sur une période qui tient compte de la politique de rachat de la Société et de ses risques de placement. La mesure de la performance utilisée pour calculer la rémunération variable ou les pools de rémunération variable comprend un ajustement pour tous les types de risques actuels et futurs. La détermination de la composante variable individuelle est effectuée et payée une fois par année civile dans le cycle de revue annuel des rémunérations.

Païement de la rémunération variable

Le paiement ou l'acquisition de la rémunération variable ne se produit que s'il est compatible avec la situation financière globale d'UBS et justifié en fonction du rendement d'UBS, de l'unité d'affaires et de l'intéressé.

Le paiement des primes de performance est assujéti aux modalités et conditions du cadre des rémunérations ("compensation framework") d'UBS en place au moment du paiement et peut être octroyé en vertu de tout plan UBS existant (ensemble, "Plans de rémunération UBS"), qui sera assujéti aux règles du régime au moment de l'octroi de la prime. Les règles des plans de rémunération UBS ainsi que le cadre des rémunérations peuvent être modifiés de temps à autre à la discrétion absolue d'UBS. Les employés qui ne sont pas employés par UBS à la date de paiement de la prime ou qui sont en période de préavis avant la date de paiement ne pourront prétendre au versement de la prime ni être admissibles à recevoir une prime incitative.

Revue des examens visés à l'article 319-10, I, 3° et 4° du règlement général de l'AMF et modifications importantes de la politique de rémunération

Le Conseil de surveillance d'UBS LA MAISON de Gestion valide chaque année la politique de rémunération et s'assure de la conformité du dispositif avec la réglementation et les politiques du groupe en réexaminant ses principes généraux et les définitions des personnes identifiées en qualité de preneurs de risques

La politique de rémunération a ainsi été révisée pour s'appliquer exclusivement à UBS LA MAISON de Gestion.

La rémunération variable du personnel identifié d'UBS LA MAISON de Gestion est assujétiée à des exigences spécifiques, qui s'appliquent à toute rémunération découlant du rôle, de la fonction qui a déterminé leur statut de personnel identifié dans l'entité correspondante, à savoir :

- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 euros au moins 40% et, dans le cas d'un montant particulièrement élevé, au moins 60% de la rémunération variable sera différée de trois à cinq ans;
- Si la rémunération variable d'un Personnel Identifié est strictement supérieure à 200'000 EUR, un minimum de 50% de la rémunération variable consiste en unités notionnelles de fonds FIA ou OPCVM, ou en des participations équivalentes, des instruments liés à des actions ou des instruments non monétaires équivalents.

Le "compensation framework" pour les salariés impactés (rémunération variable totale supérieure ou égale à EUR 200 000) a été modifié pour tenir compte des exigences ci-dessus de la manière suivante:

- Un minimum de 50% du variable totale est différé, investi à 100% dans un fond notionnel ;
- L'acquisition se fera sur 5 ans ;
- Si le différé selon le "compensation framework" du Groupe est supérieur à 50%, un différé plus élevé sera appliqué.

Le Conseil de surveillance effectue un contrôle annuel indépendant du bon respect de la politique de rémunération et du bon fonctionnement de la gouvernance associée.

Le dispositif de rémunération d'UBS LA MAISON de Gestion est également soumis au contrôle périodique du Groupe UBS.

Rapport quantitatif 2025

Divulgaration des rémunérations OPC	Payées par la société de gestion		
	Tout le personnel	Personnes visées	
		Gérants	Autres
Nombre	25	12	4
Rémunération fixe	2 349 120	1 220 000	423 120
Rémunération variable	616 400	388 900	96 000
Performance fees	0	0	0
Total (agrégat)	2 965 520	1 608 900	519 120

Note: Les personnes visées autres que les gérants sont les membres du conseil d'administration ou du directoire, les dirigeants, les preneurs de risques, les personnes exerçant une fonction de contrôle ainsi que les personnes placées sous l'autorité de la SGP qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que les personnes exerçant une fonction de direction et des preneurs de risques. La rémunération payée par la SICAV à personnes visées inclue une portion de la rémunération des délégués.

AUTRES INFORMATIONS

Le prospectus complet de l'OPC et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de :

UBS La Maison de Gestion

39 rue du Colisée

75008 PARIS

Email : www.lamaisondegestion.com/contacts.

4. CERTIFICATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
France

Fonds Commun de Placement LMdG FAMILLES & ENTREPRENEURS (EUR)

39, rue du Colisée - 75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux porteurs de parts,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif LMDG FAMILLES & ENTREPRENEURS (EUR) constitué sous forme de fonds commun de placement relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds commun de placement à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion établi par la société de gestion

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

En application de la loi, nous vous signalons que certains éléments d'information nécessaires à l'accomplissement de nos diligences nous ayant été transmis tardivement, nous n'avons pas été en mesure d'émettre le présent rapport dans les délais réglementaires.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds commun de placement ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds commun de placement.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds commun de placement à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense

KPMG S.A.



Date :
2026.06.30
15:03:11
+02:00

Amaury Couplez
Associé

5. COMPTES DE L'EXERCICE

Bilan Actif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles nettes		
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A)	98 676 923,38	80 802 785,89
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	98 676 923,38	80 802 785,89
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations convertibles en actions (B)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Obligations et valeurs assimilées (C)		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances (D)		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)		
OPCVM		
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne		
Autres OPC et fonds d'investissements		
Dépôts (F)		
Instruments financiers à terme (G)	34 347,86	
Opérations temporaires sur titres (H)		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres financiers donnés en pension		
Autres opérations temporaires		
Prêts (I) (*)		
Autres actifs éligibles (J)		
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	98 711 271,24	80 802 785,89
Créances et comptes d'ajustement actifs	70 884,07	32 876,40
Comptes financiers	1 118,26	195 419,38
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	72 002,33	228 295,78
Total de l'actif I+II	98 783 273,57	81 031 081,67

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Bilan Passif au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres :		
Capital	81 194 091,97	74 286 813,76
Report à nouveau sur revenu net		
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes		
Résultat net de l'exercice	17 202 494,48	6 520 444,97
Capitaux propres I	98 396 586,45	80 807 258,73
Passifs de financement II (*)		
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	98 396 586,45	80 807 258,73
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)		
Opérations de cession sur instruments financiers		
Opérations temporaires sur titres financiers		
Instruments financiers à terme (B)	30 985,75	
Emprunts (C) (*)		
Autres passifs éligibles (D)		
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	30 985,75	
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	229 958,33	153 120,51
Concours bancaires	125 743,04	70 702,43
Sous-total autres passifs IV	355 701,37	223 822,94
Total Passifs : I+II+III+IV	98 783 273,57	81 031 081,67

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières :		
Produits sur actions	1 755 155,64	1 750 093,47
Produits sur obligations		4 939,60
Produits sur titres de créances		
Produits sur parts d'OPC		
Produits sur instruments financiers à terme		
Produits sur opérations temporaires sur titres		
Produits sur prêts et créances		
Produits sur autres actifs et passifs éligibles		
Autres produits financiers	1 611,70	15 821,44
Sous-total produits sur opérations financières	1 756 767,34	1 770 854,51
Charges sur opérations financières :		
Charges sur opérations financières		
Charges sur instruments financiers à terme		
Charges sur opérations temporaires sur titres		
Charges sur emprunts		
Charges sur autres actifs et passifs éligibles		
Charges sur passifs de financement		
Autres charges financières	-11 316,77	-5 322,05
Sous-total charges sur opérations financières	-11 316,77	-5 322,05
Total revenus financiers nets (A)	1 745 450,57	1 765 532,46
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	3 143,10	74,91
Versements en garantie de capital ou de performance		
Autres produits		
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-1 598 564,87	-1 563 865,53
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement		
Impôts et taxes		
Autres charges		
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-1 595 421,77	-1 563 790,62
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	150 028,80	201 741,84
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	26 479,31	-14 168,71
Sous-total revenus nets I = (C+D)	176 508,11	187 573,13
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus ou moins-values réalisées	9 655 474,31	8 309 360,97
Frais de transactions externes et frais de cession	-899 195,21	-999 376,08
Frais de recherche	-69 363,29	-85 193,64
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs		
Indemnités d'assurance perçues		
Versements en garantie de capital ou de performance reçus		
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	8 686 915,81	7 224 791,25
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	446 935,16	-406 045,47
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	9 133 850,97	6 818 745,78

Compte de résultat au 31/12/2025 en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	7 691 588,96	-302 179,65
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	534,62	-1 987,18
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir		
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs		
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	7 692 123,58	-304 166,83
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	200 011,82	-181 707,11
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	7 892 135,40	-485 873,94
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)		
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)		
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)		
Impôt sur le résultat V (*)		
Résultat net I + II + III + IV + V	17 202 494,48	6 520 444,97

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

ANNEXES COMPTABLES

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) est un fonds éligible au PEA dont l'objectif de gestion est de rechercher une performance annuelle nette de frais de gestion sur le moyen ou long terme par le biais d'un portefeuille investi et géré de manière discrétionnaire en actions de sociétés principalement à l'actionnariat familial ou entrepreneurial ou dont la gouvernance s'inscrit dans la durée, de toutes tailles de capitalisations, des pays d'Europe continentale (pays membres de l'Union Européenne ainsi que les pays de l'Association Européenne de Libre-Echange). L'indice MSCI Net Total Return Europe ex- UK Euro (dividendes réinvestis) pourra être utilisé comme indicateur de comparaison de la performance. Toutefois, la performance du fonds pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	31/12/2021	30/12/2022	29/12/2023	31/12/2024	31/12/2025
Actif net Global en EUR	54 934 914,33	93 273 607,79	81 088 668,30	80 807 258,73	98 396 586,45
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I en EUR					
Actif net	8 841 014,80	7 529 229,87	1 115 920,61	597 632,40	258 725,06
Nombre de titres	75 570,3510	69 226,4790	10 097,6470	4 934,3510	1 749,3510
Valeur liquidative unitaire	116,99	108,76	110,51	121,11	147,89
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	7,63	11,47	-14,18	10,17	13,67
Capitalisation unitaire sur revenu	0,53	1,09	1,58	1,17	1,27
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P en EUR					
Actif net	46 093 899,53	85 744 377,92	79 972 747,69	80 209 626,33	98 137 861,39
Nombre de titres	269 831,3913	543 937,0915	503 035,6826	463 839,3506	468 245,8912
Valeur liquidative unitaire	170,82	157,63	158,98	172,92	209,58
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	11,17	16,73	-20,46	14,59	19,45
Capitalisation unitaire sur revenu	-0,43	0,39	1,09	0,39	0,37

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins-values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Pour le calcul de la valeur liquidative, les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont évaluées sur la base du dernier cours de bourse du jour.

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours de clôture communiqués par différents prestataires de services financiers. Les intérêts courus des obligations et valeurs assimilées sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés sont valorisés au cours de compensation du jour.

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et/ ou la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance qui rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs et qui sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.

Une partie des frais de gestion peut rémunérer le placement de l'OPCVM effectué par un distributeur.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème	
		Part P	Part I
Frais de gestion financière	Actif net	1,70% TTC maximum	0,95% TTC maximum
Frais de fonctionnement et autres services	Actif net	0,15% TTC maximum	0,15% TTC maximum
Commissions de mouvement ¹	Prélèvement sur chaque transaction	0,35% TTC maximum du montant de la transaction	0,35% TTC maximum du montant de la transaction
Frais indirects maximum	Actif net	Néant	Néant
Commission de surperformance ²	Actif net	10% TTC maximum de la surperformance du Fonds au-delà de l'indice de référence	

¹ **Barème des commissions de mouvement prélevées** : La commission de mouvement est de 0,35% TTC maximum par transaction pour la société de gestion.

² **Le calcul de la commission de surperformance sera établi comme suit** :

La commission de surperformance correspond à des frais variables réalisés par le Fonds sur l'exercice lorsque sa performance est supérieure à celle d'un OPC de référence (MSCI Europe ex-UK Euro) sur la période d'observation.

Méthode de calcul de la commission de surperformance

Le calcul du montant de la commission de surperformance est basé sur la comparaison entre la performance du Fonds et celle d'un OPC de référence et enregistrant le même schéma de souscription et de rachats que le Fonds réel.

La surperformance générée par le Fonds à une date donnée s'entend comme étant la différence entre l'actif net du Fonds et l'actif de l'OPC de référence à la même date.

Provisionnement

A chaque établissement de la valeur liquidative (VL), la commission de surperformance fait l'objet d'une provision (10% TTC maximum de la surperformance du Fonds au-delà de l'indice de référence) dès lors que la performance du Fonds est supérieure à celle de l'OPC de référence sur la période d'observation, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante en cas de sous-performance.

Rattrapage des sous-performances et période de référence

La période de référence est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'OPC de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée.

Cette période est fixée à 5 ans.

Condition de positivité : Néant

Lorsque le fonds a dépassé son indice de référence, il autorise le versement d'une commission de surperformance également en cas de performance négative.

Cristallisation

La période de cristallisation, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance provisionnée le cas échéant doit être payée à la société de gestion, est de douze mois.

La première période de cristallisation se terminera le dernier jour de l'exercice se terminant le 31/12/2022.

Période d'observation

La première période d'observation commencera au 01/01/2022.

A la fin d'une période de cristallisation, l'un des deux cas suivants peut se présenter :

- Le Fonds est en sous-performance sur la période d'observation. Dans ce cas, aucune provision n'est prélevée, et la période d'observation est prolongée d'un an, jusqu'à un maximum de 5 ans (période de référence).
- Le Fonds est en surperformance sur la période d'observation. Dans ce cas, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées (cristallisation) et une nouvelle période d'observation de douze mois démarre.

En cas de rachats en cours de période, la quote-part de provision constituée correspondant au nombre d'actions rachetées, sera définitivement acquise et prélevée par le Gestionnaire.

Swing pricing

Les souscriptions ou rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la valeur liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement ou de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

La société de gestion met en place un mécanisme de swing pricing avec seuil de déclenchement afin de préserver l'intérêt des porteurs présents dans l'OPC. Ainsi dès lors que le solde de souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue au seuil préétabli, la valeur liquidative pourra être ajustée à la hausse (respectivement à la baisse) si le solde des souscriptions-rachats est positif (respectivement négatif). L'objectif est de limiter l'impact de ces souscriptions-rachats sur la valeur liquidative des porteurs présents dans le Fonds.

Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la valeur liquidative sont déterminés par la société de gestion, et ils sont revus à une fréquence trimestrielle.

En raison de l'application du Swing Pricing, la volatilité de l'OPC peut ne pas provenir uniquement des actifs détenus en portefeuille.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P	Capitalisation	Capitalisation
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I	Capitalisation	Capitalisation

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	31/12/2025	31/12/2024
Capitaux propres début d'exercice	80 807 258,73	81 088 668,30
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	16 413 350,76	6 773 094,32
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-15 353 091,23	-14 176 870,15
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	150 028,80	201 741,84
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	8 686 915,81	7 224 791,25
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	7 692 123,58	-304 166,83
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes		
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes		
Autres éléments		
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	98 396 586,45	80 807 258,73

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I		
Parts souscrites durant l'exercice	235,0000	33 204,55
Parts rachetées durant l'exercice	-3 420,0000	-435 792,85
Solde net des souscriptions/rachats	-3 185,0000	-402 588,30
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	1 749,3510	
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P		
Parts souscrites durant l'exercice	82 848,4353	16 380 146,21
Parts rachetées durant l'exercice	-78 441,8947	-14 917 298,38
Solde net des souscriptions/rachats	4 406,5406	1 462 847,83
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	468 245,8912	

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	
Commissions de souscription acquises	
Commissions de rachat acquises	

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I FR0013355930	Capitalisation	Capitalisation	EUR	258 725,06	1 749,3510	147,89
LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P FR0007082060	Capitalisation	Capitalisation	EUR	98 137 861,39	468 245,8912	209,58

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
		FRANCE +/-	ALLEMAGNE +/-	SUISSE +/-	ROYAUME- UNI +/-	SUEDE +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	98 676,92	20 959,39	14 623,37	10 498,76	6 354,10	5 580,28
Opérations temporaires sur titres						
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers						
Opérations temporaires sur titres						
Hors-bilan						
Futures		NA	NA	NA	NA	NA
Options		NA	NA	NA	NA	NA
Swaps		NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers		NA	NA	NA	NA	NA
Total	98 676,92					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total						

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts					
Obligations					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Comptes financiers	1,12				1,12
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Comptes financiers	-125,74				-125,74
Hors-bilan					
Futures	NA				
Options	NA				
Swaps	NA				
Autres instruments financiers	NA				
Total					-124,62

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*) +/-	[3 - 6 mois] (*) +/-	[6 - 12 mois] (*) +/-	[1 - 3 ans] (*) +/-	[3 - 5 ans] (*) +/-	[5 - 10 ans] (*) +/-	>10 ans (*) +/-
Actif							
Dépôts							
Obligations							
Titres de créances							
Opérations temporaires sur titres							
Comptes financiers	1,12						
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers							
Opérations temporaires sur titres							
Emprunts							
Comptes financiers	-125,74						
Hors-bilan							
Futures							
Options							
Swaps							
Autres instruments							
Total	-124,62						

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 CHF +/-	Devise 2 GBP +/-	Devise 3 USD +/-	Devise 4 NOK +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts					
Actions et valeurs assimilées	9 986,05	7 115,53	5 209,42	5 391,04	11 269,67
Obligations et valeurs assimilées					
Titres de créances					
Opérations temporaires sur titres					
Créances		1,79	17,13		3,70
Comptes financiers	0,81				0,30
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers					
Opérations temporaires sur titres					
Emprunts					
Dettes					
Comptes financiers			-65,82		
Hors-bilan					
Devises à recevoir	7 181,09				
Devises à livrer		-5 247,32	-4 054,67		
Futures options swaps					
Autres opérations					
Total	17 167,95	1 870,00	1 106,06	5 391,04	11 273,67

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions			
Obligations et valeurs assimilées			
Titres de créances			
Opérations temporaires sur titres			
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers			
Opérations temporaires sur titres			
Hors-bilan			
Dérivés de crédits			
Solde net			

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR	34,35	
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
SOCIETE GENERALE PAR		30,99
Dettes		
Collatéral espèces		

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	31/12/2025
Créances		
	Souscriptions à recevoir	25 672,02
	Coupons et dividendes en espèces	44 200,05
	Autres créances	1 012,00
Total des créances		70 884,07
Dettes		
	Rachats à payer	51 098,39
	Frais de gestion fixe	161 376,99
	Autres dettes	17 482,95
Total des dettes		229 958,33
Total des créances et des dettes		-159 074,26

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	31/12/2025
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	2 876,90
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,10
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	8,25
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P	
Commissions de garantie	
Frais de gestion fixes	1 595 687,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	1,85
Frais de gestion variables provisionnés	
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	
Frais de gestion variables acquis	
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	
Rétrocessions des frais de gestion	3 134,85

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2025
Garanties reçues - dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan Garanties données - dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine Engagements de financement reçus mais non encore tirés Engagements de financement donnés mais non encore tirés Autres engagements hors bilan	
Total	

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	31/12/2025
Titres pris en pension livrée Titres empruntés	

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	31/12/2025
Actions	CH0244767585	UBS GROUP AG-REG	1 028 524,71
Obligations			1 028 524,71
TCN			
OPC			
Instruments financiers à terme			
Total des titres du groupe			1 028 524,71

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	176 508,11	187 573,13
Revenus de l'exercice à affecter Report à nouveau	176 508,11	187 573,13
Sommes distribuables au titre du revenu net	176 508,11	187 573,13

Part LMDG Familles & Entrepreneurs (EUR) I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	2 226,52	5 822,17
Revenus de l'exercice à affecter (**) Report à nouveau	2 226,52	5 822,17
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 226,52	5 822,17
Affectation : Distribution Report à nouveau du revenu de l'exercice Capitalisation	2 226,52	5 822,17
Total	2 226,52	5 822,17
* Information relative aux acomptes versés Montant unitaire Crédits d'impôt totaux Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution Nombre de parts Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

Part LMDG Familles & Entrepreneurs (EUR) P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	31/12/2025	31/12/2024
Revenus nets	174 281,59	181 750,96
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)		
Revenus de l'exercice à affecter (**)	174 281,59	181 750,96
Report à nouveau		
Sommes distribuables au titre du revenu net	174 281,59	181 750,96
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau du revenu de l'exercice		
Capitalisation	174 281,59	181 750,96
Total	174 281,59	181 750,96
* Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire		
Crédits d'impôt totaux		
Crédits d'impôt unitaires		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu		

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 133 850,97	6 818 745,78
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	9 133 850,97	6 818 745,78
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 133 850,97	6 818 745,78

Part LMDG Familles & Entrepreneurs (EUR) I

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	23 918,23	50 194,80
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	23 918,23	50 194,80
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	23 918,23	50 194,80
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	23 918,23	50 194,80
Total	23 918,23	50 194,80
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

Part LMDG Familles & Entrepreneurs (EUR) P

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	31/12/2025	31/12/2024
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	9 109 932,74	6 768 550,98
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)		
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	9 109 932,74	6 768 550,98
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	9 109 932,74	6 768 550,98
Affectation :		
Distribution		
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes		
Capitalisation	9 109 932,74	6 768 550,98
Total	9 109 932,74	6 768 550,98
* Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés		
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts		
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes		

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			98 676 923,38	100,28
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			98 676 923,38	100,28
Assurance			5 725 668,52	5,82
ALLIANZ SE-REG	EUR	5 135	2 005 217,50	2,05
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNG AG	EUR	2 106	1 183 993,20	1,20
PROTECTOR FORSIKRING ASA	NOK	17 429	770 927,78	0,78
STOREBRAND ASA	NOK	121 108	1 765 530,04	1,79
Automobiles			998 130,84	1,01
MERCEDES BENZ GROUP AG REGISTERED SHARES	EUR	9 042	543 152,94	0,55
VOLKSWAGEN AG	EUR	4 329	454 977,90	0,46
Banques commerciales			8 288 987,02	8,42
BANCA MONTE DEI PASCHI SIENA	EUR	83 022	757 990,86	0,77
BNP PARIBAS	EUR	9 967	805 233,93	0,82
ERSTE GROUP BANK AG	EUR	18 303	1 883 378,70	1,90
INTESA SANPAOLO	EUR	205 524	1 216 907,60	1,24
KBC GROUP NV	EUR	7 514	835 932,50	0,85
SOCIETE GENERALE SA	EUR	25 626	1 761 018,72	1,79
UBS GROUP AG-REG	CHF	25 894	1 028 524,71	1,05
Biotechnologie			591 942,14	0,60
ALKERMES PLC	USD	11 370	270 877,94	0,28
GRIFOLS SA	EUR	30 006	321 064,20	0,32
Boissons			1 001 723,60	1,02
ANHEUSER-BUSCH INBEV SA/NV	EUR	9 297	510 405,30	0,52
HEINEKEN NV	EUR	7 045	491 318,30	0,50
Compagnies aériennes			636 004,65	0,65
RYANAIR HOLDINGS PLC	EUR	21 523	636 004,65	0,65
Composants automobiles			313 584,10	0,32
AUTOLIV INC-SWED DEP RECEIPT	SEK	3 045	313 584,10	0,32
Conglomérats industriels			3 805 132,20	3,87
KONINKLIJKE PHILIPS NV	EUR	37 518	871 918,32	0,89
ORKLA ASA	NOK	112 384	1 067 251,93	1,08
RHEINMETALL AG	EUR	219	341 859,00	0,35
SIEMENS AG-REG	EUR	6 373	1 524 102,95	1,55
Construction et ingénierie			1 068 084,85	1,09
VINCI SA	EUR	8 897	1 068 084,85	1,09
Courrier, fret aérien et logistique			1 411 962,78	1,43
DSV A/S	DKK	6 530	1 411 962,78	1,43
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			70 844,05	0,07
MAGNUM ICE CREAM CO NV/THE	EUR	5 203	70 844,05	0,07
Distribution spécialisée			2 521 636,82	2,56
AUTO1 GROUP SE	EUR	11 494	313 786,20	0,32

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
AVOLTA AG	CHF	17 267	874 762,36	0,88
FRASERS GROUP PLC	GBP	68 332	530 597,22	0,54
MONCLER SPA	EUR	14 612	802 491,04	0,82
Divertissement			1 676 065,54	1,70
SPOTIFY TECHNOLOGY SA	USD	1 846	912 759,73	0,92
UBISOFT ENTERTAINMENT	EUR	28 268	182 102,46	0,19
UNIVERSAL MUSIC GROUP NV	EUR	26 145	581 203,35	0,59
Electricité			1 366 286,66	1,39
PUBLIC POWER CORP	EUR	23 680	430 976,00	0,44
TAURON POLSKA ENERGIA SA	PLN	456 984	935 310,66	0,95
Equipement et services pour l'énergie			1 706 820,88	1,73
BW ENERGY LTD	NOK	166 177	659 994,75	0,67
BW OFFSHORE LTD	NOK	152 422	581 562,01	0,59
TECNICAS REUNIDAS SA	EUR	16 833	465 264,12	0,47
Equipements électriques			1 954 673,05	1,99
ABB LTD-REG	CHF	15 477	985 005,85	1,00
SCHNEIDER ELECTRIC SE	EUR	4 128	969 667,20	0,99
Equipements et fournitures médicaux			1 238 665,84	1,26
ESSILORLUXOTTICA	EUR	3 538	954 906,20	0,97
SIEMENS HEALTHINEERS AG	EUR	6 317	283 759,64	0,29
Equipements et instruments électroniques			1 024 471,40	1,04
VUSIONGROUP	EUR	5 017	1 024 471,40	1,04
Equipements et produits de loisirs			1 536 478,80	1,56
JUMBO SA	EUR	25 630	715 077,00	0,73
SCANDIC HOTELS GROUP AB	SEK	91 401	821 401,80	0,83
Gestion et promotion immobilière			1 133 426,96	1,15
GEK TERNA SA	EUR	44 588	1 133 426,96	1,15
Hôtels, restaurants et loisirs			503 384,32	0,51
DELIVERY HERO SE	EUR	22 156	503 384,32	0,51
Industrie aérospatiale et défense			3 370 434,20	3,43
SAFRAN SA	EUR	11 333	3 370 434,20	3,43
Logiciels			3 739 548,30	3,80
ERICSSON LM-B SHS	SEK	73 107	611 757,11	0,62
GETLINK SE	EUR	39 103	615 090,19	0,63
SAP SE	EUR	12 060	2 512 701,00	2,55
Machines			3 188 606,90	3,24
DANIELI & CO	EUR	10 600	536 360,00	0,55
RATIONAL AG	EUR	794	525 231,00	0,53
SIEMENS ENERGY AG	EUR	13 583	1 635 393,20	1,66
SKF AB-B SHARES	SEK	21 655	491 622,70	0,50
Marchés de capitaux			5 528 260,69	5,62
AZIMUT HOLDING	EUR	23 165	827 917,10	0,84
BANCO SANTANDER SA	EUR	229 004	2 306 070,28	2,34

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
EUROBANK SA	EUR	252 964	866 401,70	0,88
FINECOBANK SPA	EUR	18 490	410 478,00	0,42
PLUS500 LTD	GBP	12 978	539 542,35	0,55
VZ HOLDING AG	CHF	3 599	577 851,26	0,59
Matériaux de construction			1 237 650,00	1,26
HEIDELBERG MATERIALS AG	EUR	5 550	1 237 650,00	1,26
Media			1 988 281,50	2,02
LOUIS HACHETTE GROUP	EUR	267 985	418 860,56	0,43
PUBLICIS GROUPE	EUR	11 551	1 023 649,62	1,04
SCHIBSTED ASA-B SHS	NOK	23 091	545 771,32	0,55
Médias			104,03	0,00
GOLOG	EUR	10 403	104,03	0,00
Métaux et minerais			4 342 199,21	4,41
ARTEMIS GOLD INC	CAD	35 298	804 449,73	0,82
ATALAYA MINING COPPER SA	GBP	98 984	969 264,39	0,99
DASSAULT AVIATION SA	EUR	4 134	1 131 889,20	1,15
DUNDEE PRECIOUS METALS-CDI	AUD	54 564	1 436 595,89	1,45
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			286 556,20	0,29
GERRESHEIMER AG	EUR	10 390	286 556,20	0,29
Pétrole et gaz			309 447,03	0,31
GOLAR LNG LTD	USD	9 767	309 447,03	0,31
Producteur et commerce d'énergie indépendants			538 633,86	0,55
AIR LIQUIDE SA	EUR	3 361	538 633,86	0,55
Produits alimentaires			3 951 182,30	4,02
BARRY CALLEBAUT AG-REG	CHF	304	426 678,13	0,43
CHOCOLADEFABRIKEN LINDT-REG	CHF	3	375 282,11	0,38
DANONE	EUR	18 047	1 385 648,66	1,41
UNILEVER PLC	EUR	31 662	1 763 573,40	1,80
Produits chimiques			1 688 371,71	1,72
ARKEMA	EUR	9 138	476 546,70	0,48
NOVONESIS (NOVOZYMES) B	DKK	22 195	1 211 825,01	1,24
Produits de soins personnels			1 845 097,80	1,88
L'OREAL	EUR	5 033	1 845 097,80	1,88
Produits pharmaceutiques			10 407 639,61	10,58
ALMIRALL SA	EUR	23 746	304 898,64	0,31
ASTRAZENECA PLC	GBP	10 830	1 710 424,33	1,74
MERCK KGAA	EUR	8 305	1 018 193,00	1,03
NOVARTIS AG-REG	CHF	19 970	2 352 189,15	2,38
NOVO NORDISK A/S-B	DKK	18 417	801 998,83	0,82
ROCHE HOLDING AG-GENUSSSCHEIN	CHF	6 463	2 279 587,96	2,32
UNION CHIMIQUE BELGE/ UCB	EUR	4 700	1 121 420,00	1,14
UNIQUE B.V.	USD	19 102	389 212,70	0,40
VIRBAC SA	EUR	1 202	429 715,00	0,44

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Produits pour l'industrie du bâtiment			1 340 278,93	1,36
BELIMO HOLDING AG-REG	CHF	605	507 796,88	0,52
KINGSPAN GROUP PLC	EUR	11 227	832 482,05	0,84
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			5 676 631,03	5,77
NVIDIA CORP	USD	5 051	802 087,36	0,82
SAMSUNG ELECTR-GDR REG S	USD	970	1 706 347,65	1,73
TAIWAN SEMICONDUCTOR-SP ADR	USD	3 164	818 687,86	0,83
ZEGONA COMMUNICATIONS PLC	GBP	147 059	2 349 508,16	2,39
Services aux entreprises			759 895,98	0,77
ELIS SA	EUR	31 323	759 895,98	0,77
Services aux professionnels			503 477,48	0,51
EXPERIAN PLC	GBP	13 072	503 477,48	0,51
Services clientèle divers			512 713,39	0,52
INTERNATIONAL WORKPLACE GROU	GBP	193 464	512 713,39	0,52
Services de télécommunication diversifiés			1 047 124,88	1,06
CELLNEX TELECOM SA	EUR	28 936	793 714,48	0,80
UNITED INTERNET AG	EUR	9 155	253 410,40	0,26
Services financiers diversifiés			5 064 001,28	5,15
ADYEN NV	EUR	528	726 000,00	0,74
FERROVIAL SE	EUR	34 493	1 908 842,62	1,94
INVESTOR AB-B SHS	SEK	79 602	2 429 158,66	2,47
Textiles, habillement et produits de luxe			2 776 812,05	2,82
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG	CHF	3 128	578 369,05	0,59
HERMES INTERNATIONAL	EUR	274	581 428,00	0,59
LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI	EUR	2 507	1 617 015,00	1,64
Total			98 676 923,38	100,28

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/EUR/CHF/20260326	34 347,86		CHF	7 181 085,44	EUR	-7 146 737,58
V/GBP/EUR/20260326		-22 981,84	EUR	5 224 334,04	GBP	-5 247 315,88
V/USD/EUR/20260326		-8 003,91	EUR	4 046 663,62	USD	-4 054 667,53
Total	34 347,86	-30 985,75		16 452 083,10		-16 448 720,99

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.				
2. Options				
Sous-total 2.				
3. Swaps				
Sous-total 3.				
4. Autres instruments				
Sous-total 4.				
Total				

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	98 676 923,38
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	3 362,11
Total instruments financiers à terme - actions	
Total instruments financiers à terme - taux	
Total instruments financiers à terme - change	
Total instruments financiers à terme - crédit	
Total instruments financiers à terme - autres expositions	
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	72 002,33
Autres passifs (-)	-355 701,37
Passifs de financement (-)	
Total = actif net	98 396 586,45

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) I	EUR	1 749,3510	147,89
Part LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) P	EUR	468 245,8912	209,58

6. ANNEXE(S)

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMDG FAMILLES & ENTREPRENEURS (EUR)

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS LA MAISON de Gestion

ISIN: FR0007082060

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 0115052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS LA MAISON de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 14 août 2025.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMDG FAMILLES & ENTREPRENEURS (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée

Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

LMDG Familles & Entrepreneurs (EUR) est un fonds éligible au PEA dont l'objectif de gestion est de rechercher une performance annuelle nette de frais de gestion sur le moyen ou long terme par le biais d'un portefeuille investi et géré de manière discrétionnaire en actions de sociétés principalement à l'actionnariat familial ou entrepreneurial ou dont la gouvernance s'inscrit dans la durée, de toutes tailles de capitalisations, des pays d'Europe continentale (pays membres de l'Union Européenne ainsi que les pays de l'Association Européenne de Libre-Echange). L'indice MSCI Net Total Return Europe ex-UK Euro (dividendes réinvestis) pourra être utilisé comme indicateur de comparaison de la performance. Toutefois, la performance du fonds pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque actions, le risque de taux, le risque de crédit, le risque de change, le risque lié à l'investissement sur les produits dérivés, sur les marchés émergents et sur les titres spéculatifs.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée: 5 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 030 EUR	4 420 EUR
	Rendement annuel moyen	-59,70 %	-15,05 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 600 EUR	8 130 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,99 %	-4,05 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	9 960 EUR	11 490 EUR
	Rendement annuel moyen	-0,39 %	2,81 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 620 EUR	16 390 EUR
	Rendement annuel moyen	46,24 %	10,39 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement entre juillet 2015 et juillet 2020.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2017 et janvier 2022.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2020 et mars 2025.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Coûts totaux	385 EUR	1 358 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,8%	2,3%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 5,1 % avant déduction des coûts et de 2,8 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,0% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,8% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	185 EUR
Coûts de transaction	0,0% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Néant	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 5 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondigestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante :
reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion :
www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet :

<https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.

Objectif

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

Produit

Nom du produit: LMdG FAMILLES & ENTREPRENEURS (EUR)

Initiateur du PRIIP: UBS LA MAISON de Gestion

Groupe du fabricant de PRIIP: UBS Europe SE

Société de gestion: UBS LA MAISON de Gestion

ISIN: FR0013355930

Site web: www.lamaisondegestion.com

Appelez le 0115052800 pour de plus amples informations.

L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de UBS LA MAISON de Gestion en ce qui concerne ce document d'informations clés.

UBS LA MAISON de Gestion est agréée en France sous le n° GP 04000042 et réglementée par l'AMF.

Date de production du document d'informations clés : 14 août 2025.

En quoi consiste ce produit?

Type

LMdG FAMILLES & ENTREPRENEURS (EUR) (ici, "l'OPCVM" ou le "Fonds") est un Fonds Commun de Placement de droit français.

Durée

Le Fonds a été créé pour une durée de 99 ans. La Société de gestion peut dissoudre le fonds par liquidation ou fusion avec un autre fonds conformément aux exigences légales.

Objectifs

LMdG Familles & Entrepreneurs (EUR) est un fonds éligible au PEA dont l'objectif de gestion est de rechercher une performance annuelle nette de frais de gestion sur le moyen ou long terme par le biais d'un portefeuille investi et géré de manière discrétionnaire en actions de sociétés principalement à l'actionnariat familial ou entrepreneurial ou dont la gouvernance s'inscrit dans la durée, de toutes tailles de capitalisations, des pays d'Europe continentale (pays membres de l'Union Européenne ainsi que les pays de l'Association Européenne de Libre-Echange). L'indice MSCI Net Total Return Europe ex- UK Euro (dividendes réinvestis) pourra être utilisé comme indicateur de comparaison de la performance. Toutefois, la performance du fonds pourra s'éloigner de celle de l'indicateur de référence.

Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

Indicateur de risque

Risque le plus faible



Risque le plus élevé



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 années. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 4 sur 7, qui est une classe de risque moyenne.

Les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau moyen et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est possible que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Le produit peut être exposé à d'autres risques qui ne sont pas inclus dans l'indicateur synthétique de risque. La description exhaustive des risques est disponible dans le Prospectus du Fonds.

Les autres risques auxquels le fonds peut être principalement exposé sont le risque actions, le risque de taux, le risque de crédit, le risque de change, le risque lié à l'investissement sur les produits dérivés, sur les marchés émergents et sur les titres spéculatifs.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Scénarios de performance

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, ainsi que les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Période de détention recommandée: 5 années.

Exemple d'investissement: EUR 10 000.

Scénarios		Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	4 030 EUR	4 420 EUR
	Rendement annuel moyen	-59,71 %	-15,05 %
Défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	7 660 EUR	8 430 EUR
	Rendement annuel moyen	-23,43 %	-3,36 %
Intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	10 040 EUR	12 140 EUR
	Rendement annuel moyen	0,37 %	3,95 %
Favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts	14 720 EUR	17 010 EUR
	Rendement annuel moyen	47,24 %	11,20 %

Le scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans le produit/son proxy entre juillet 2015 et juillet 2020.

Le scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement entre janvier 2019 et janvier 2024.

Le scénario favorable s'est produit pour un investissement entre mars 2020 et mars 2025.

Que se passe-t-il si UBS LA MAISON de Gestion n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

Que va me coûter cet investissement?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez et du temps pendant lequel vous détenez le produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé:

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 EUR sont investis.

	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez après 5 années
Coûts totaux	385 EUR	1 435 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,8%	2,3%

(*) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 6,3 % avant déduction des coûts et de 4,0 % après cette déduction.

Composition des coûts

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	2,0% du montant acquitté à la souscription de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	Jusqu'à 200 EUR
Coûts de sortie	0,0% du montant acquitté au rachat de ce placement. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des frais réels.	0 EUR
Coûts récurrents [prélevés chaque année]		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	1,8% de la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation.	185 EUR
Coûts de transaction	0,0% la valeur de votre placement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents pour le produit. Le montant réel variera en fonction du montant que nous achetons et vendons.	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats	Néant	0 EUR

Combien de temps dois-je le conserver, et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

Période de détention recommandée: 5 années

Ce fonds a été créé pour une durée de placement recommandée. Les demandes de rachat peuvent être effectuées dans les conditions prévues dans la rubrique souscriptions / rachats moyennant le paiement des éventuels frais indiqués le cas échéant et en fonction des délais et dates de centralisation également indiquées. Les Valeurs liquidatives de nos fonds sont disponibles sur www.lamaisondigestion.com/valeurs-liquidatives.

Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte relative à la société de gestion ou la documentation légale du fonds peut être adressée à l'adresse suivante :
reclamation@lamaisondegestion.com

UBS LA MAISON de Gestion - Service conformité et contrôle interne 39 rue du Colisée, 75008 PARIS

Tel : +33 1 53 05 28 00

Une procédure de traitement des réclamations est disponible sur le site internet de la société de gestion :
www.lamaisondegestion.com/informations-reglementaires

Autres informations pertinentes

Vous pouvez télécharger les performances passées de nos Fonds depuis notre site internet :

<https://www.lamaisondegestion.com/performances>

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

Un mécanisme de swing pricing a été mis en place par la Société de Gestion dans le cadre de sa valorisation. Pour plus d'information sur ce mécanisme, veuillez-vous reporter au prospectus.